

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 6 février 2020

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 3 et 4 février 2020**

**2020 DAC 641** Signature d'un bail civil avec la Cité Internationale des Arts, Fondation reconnue d'utilité publique, pour un ensemble immobilier sis 24, rue Norvins - 15, rue de l'Abreuvoir - 16 rue Girardon (18e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 21 janvier 2020, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose la signature d'un bail civil avec la Fondation Cité internationale des Arts ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 20 janvier 2020 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Cité Internationale des Arts, 18 rue de l'Hôtel de Ville (4e), un bail civil d'une durée de dix ans relatif à l'occupation des locaux situés sis 24, rue Norvins - 15, rue de l'Abreuvoir - 16 rue Girardon (18e). La valeur locative est estimée à 436 340 euros par an. Le bail civil est joint en annexe à la présente délibération.

Article 2 : Le loyer versé à la Ville de Paris par la Cité Internationale des Arts, en contrepartie de la location, est fixé à un montant de 120 000 euros annuel et sera perçu à terme échu une fois par an. L'aide en nature qui en résulte est de 316 340 euros.

Article 3 : Les recettes correspondantes seront constatées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2020 et suivants.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**